DISCOURS DE HAINE EN LIGNE

COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR



162 contenus haineux signalés par le 3018 aux plateformes en ligne au cours du 1er semestre 2026.

Source : données du 3018, 2026

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les discours de haine en ligne désignent des propos ou des contenus qui attaquent une personne ou un groupe **en raison de son origine, de sa religion, de son genre, de son orientation sexuelle, de son handicap ou d'une autre caractéristique réelle ou supposée**. Ils peuvent prendre la forme d'insultes, de moqueries, de menaces ou d'appels à la haine.

Les discours de haine peuvent être portés par des **sphères militantes ou idéologiques structurées** (ex. : mouvances masculinistes), diffusant différentes formes de haine : haine de genre, racisme, homophobie, antisémitisme, islamophobie, etc.

Ces propos peuvent également circuler dans des conversations entre jeunes, parfois sous couvert d'humour ou pour suivre le groupe.

QUE DIT LA LOI ?

Les discours de haine en ligne peuvent relever de plusieurs infractions pénales :

- **Provocation à la haine**, publique ou non – *Art. 23 et 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ; art. R. 625-7 du Code pénal*
- **Négationnisme** et **apologie du terrorisme** – *Art. 24 bis de la loi de 1881 ; art. 421-2-5 du Code pénal*
- **Diffamation** et **injure** – *Art. 29, 32 et 33 de la loi de 1881*
- **Cyberharcèlement** – *Art. 222-33-2-2 du Code pénal*
- **Menaces** - *Art. 222-17 à 222-18-3 du Code pénal*

OÙ CES DISCOURS PEUVENT-ILS APPARAÎTRE ?

- **Réseaux sociaux** (Instagram, TikTok, Snapchat, X...)
- **Plateformes de vidéo** en ligne (YouTube, Twitch...)
- **Applications de messagerie** : messages privés, groupes et canaux de discussion (WhatsApp, Telegram, Discord...)
- **Forums de discussion** et **blogs** en ligne (Reddit...)
- Sites internet
- Plateformes de **jeu en ligne** (Roblox, Fortnite...)

COMMENT PRÉVENIR ?

- **Prendre du recul** : prendre le temps de réfléchir avant de « liker », de commenter ou de partager pour ne pas contribuer à la diffusion des contenus.
- **S'informer et faire preuve d'esprit critique** : la désinformation peut favoriser la diffusion et l'amplification des discours haineux. Vérifier les informations et l'origine des contenus, en s'appuyant sur des sources fiables.
- **Ne pas banaliser** : ne pas cautionner les propos haineux, même lorsqu'ils sont présentés sur le ton de l'humour ou largement relayés.
- **Signaler** les contenus haineux, sans les repartager, pour limiter leur diffusion.
- **Sensibiliser** son entourage aux discours de haine en ligne et à leurs conséquences.
- **Soutenir** la personne visée : pas besoin de répondre publiquement aux auteurs. On peut lui écrire en privé, lui demander comment elle va et lui proposer d'en parler à un adulte.

Télécharger l'App 3018

e-Enfance 3018 OBSERVATOIRE

QUE FAIRE FACE À CES SITUATIONS ?



MESURER LES IMPACTS ET SAVOIR RÉAGIR

QUELS PEUVENT ÊTRE LES RETENTISSEMENTS ?

Les réactions varient d'une personne à l'autre. Certains signes peuvent apparaître immédiatement ou plus tard. Leur absence ne signifie pas que la situation est sans conséquence.

- **Atteinte à l'identité et à la confiance en soi :** être visé pour ce que l'on est ou ce que les autres supposent peut provoquer de la honte, de la peur et un sentiment de rejet. Le jeune peut chercher à cacher une partie de lui-même pour éviter de nouvelles attaques.
- **Manifestations physiques :** troubles du sommeil, fatigue, agitation, difficultés de concentration, perte d'appétit.
- **Manifestations comportementales :** repli sur soi, isolement, hypervigilance, évitement de certaines personnes ou de certains lieux, surveillance répétée des réseaux sociaux.
- **Retentissement scolaire et relationnel :** lorsque les propos viennent de camarades ou sont repris dans son entourage, le jeune peut craindre de les retrouver à l'école ou dans ses activités. Il peut avoir plus de mal à participer, à faire confiance ou à se sentir à sa place.
- **Conséquences sociales :** ces discours favorisent l'exclusion, le rejet et la stigmatisation de certains groupes ou individus. Ils peuvent aussi menacer la sécurité publique lorsqu'ils incitent à la violence.

LES BONS RÉFLEXES

POUR LES VICTIMES

- Parler à un adulte de confiance.
- Garder des preuves (captures d'écran, messages...).
- Signaler le compte et le contenu sur la plateforme.
- Réaliser un signalement sur la plateforme PHAROS, portail officiel de signalement des contenus et comportements illicites en ligne.
- Contacter le **3018** pour obtenir une aide et être assisté dans les démarches de retrait des contenus.
- En cas de danger immédiat, appeler la police ou la gendarmerie au **17.**

POUR LES PARENTS ET PROFESSIONNELS

- Si les faits impliquent des élèves, à l'école ou en dehors, prévenir l'établissement scolaire.
- Contacter le 3928, numéro national unique mis en place par le Défenseur des droits et dédié aux victimes et témoins de discriminations.
- Présenter au jeune les démarches possibles, l'y accompagner et lui proposer un soutien psychologique si la peur devient envahissante.
- Accompagner le mineur dans les démarches de signalement et de dépôt de plainte.
- Continuer à prendre régulièrement des nouvelles de la victime.

PREMIER RÉFLEXE

3018



Le dispositif national pour les jeunes victimes, témoins, auteurs, leurs familles et les professionnels sur les questions de harcèlement et de violences numériques.

Ouvert 7 j/7, de 9 h à 23 h

- ✓ Une **écoute** gratuite, anonyme et confidentielle
- ✓ Un **accompagnement** des jeunes et de leurs familles
- ✓ Une **orientation** vers les services compétents
- ✓ Des **signalements transmis et traités en priorité par les plateformes,** afin d'obtenir le retrait rapide des comptes et contenus préjudiciables, grâce au statut de **signaleur de confiance**

Par téléphone

Par tchat sur l'App 3018

Télécharger l'App 3018

e-Enfance 3018 OBSERVATOIRE